



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
03-21-38-1798-20141215-DEL145-14-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2014  
Date de réception préfecture : 19/12/2014

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION N°DEL145-14**

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 décembre 2014  
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,  
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,  
P. BERTHOLLET, H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. Yann BOUCLIER (Pouvoir à Chloé ROULAND en date du 15/12/14)  
M. Andy DUSSERRE (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 15/12/14)  
M<sup>me</sup> Véronique GOYVANNIER (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI en date du 15/12/14)  
M. Benoît LEBRUN (Pouvoir à Jacques FABBRO en date du 15/12/14)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à Habib EL GARES en date du 15/12/14)  
M<sup>me</sup> Christine TISON (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS en date du 15/12/14)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Stéphane DUBOIS  
M. Daniel FINAZZO

M<sup>ME</sup> GISÈLE LE CLOAREC A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, suite aux avancements de grade de  
l'année 2014 et après avis de la Commission Administrative Paritaire, de modifier le  
tableau des effectifs :

<b><i>suppressions de postes</i></b>	<b><i>créations de postes</i></b>
un poste d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet, créé par délibération 98-11 du 28 novembre 2011	un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet, au 1 <sup>er</sup> janvier 2014
un poste d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet, créé par délibération 87-10 du 20 septembre 2010	un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet, au 1 <sup>er</sup> janvier 2014
un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet, créé par délibération 86-07 du 25 juin 2007,	un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet, au 1 <sup>er</sup> janvier 2014.
un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet, créé par délibération 114-03 du 22 septembre 2003	un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet, au 1 <sup>er</sup> janvier 2014

**Conclusions :**

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 15 décembre 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI